



PROTOCOLE SANITAIRE – Noblat Aquatique Club

CONTEXTE COVID 19

Respect des gestes barrières à l'intérieur de l'Espace Aqua'Noblat :

Au sein de l'Espace Aqua'Noblat les gestes barrières ainsi que la distanciation physique sont à respecter par tous les adhérents du NAC.

Le port du masque est obligatoire (plus de 11 ans) jusqu'aux et à partir des vestiaires.

L'application de gel hydroalcoolique avant l'entrée dans l'établissement est obligatoire.

L'accès à l'Espace Aqua 'Noblat est interdit aux personnes présentant des signes respiratoires ou digestifs ainsi que tout symptômes correspondants au covid-19.

La stagnation dans le hall d'accueil est **INTERDITE**.

Les adhérents doivent se soumettre au protocole sanitaire en vigueur (cf. protocole mis en place par la communauté de communes de Noblat dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19).

Parcours d'entrée

- * Rentrée coté GROUPES par les vestiaires collectifs(enlever les chaussures)
- * Changement dans les vestiaires COLLECTIFS
- * Laisser ses affaires dans les vestiaires
- * Douche savonnée obligatoire avant d'arriver au bord du bassin
- * Laver les équipements dans le bac dédié
- * Seuls les pratiquants et leurs encadrants pourront accéder aux bassins.
- * L'encadrant devra se protéger d'un masque.
- * Chaque pratiquant passera dans le pédiluve et portera obligatoirement un bonnet de bain.

Parcours de sortie :

- * Sortir de l'eau et ranger son matériel
- * Retourner dans le vestiaire COLLECTIF en passant par le côté casier
- * Chaque pratiquant devra prendre une douche avant de se rhabiller
- * Après cela, il quittera le vestiaire de la piscine sans attendre (10 minutes maximum après la fin de la séance).
- * Sortir par la sortie classique à l'accueil avec le port du masque
(pour les plus de 11 ans)

Dispositions en marge de la pratique

La stagnation dans les vestiaires et sur les plages s'effectue dans le strict respect des règles de distanciation générale. Les pratiquants arrivent 10 minutes avant le début de séance et quittent la piscine dès la fin de la séance. Sortie de l'établissement 10 minutes après la fin de la séance. Les parents ne peuvent rester dans l'établissement durant la séance d'école de natation et des autres groupes.

Tout pratiquant ne respectant pas les règles de ce protocole pourra se voir sanctionner par l'association

Ce protocole est susceptible d'évoluer en fonction de la situation sanitaire.

LE COMITE DIRECTEUR